



ANNEXE 25

Nos références à rappeler : **URB/874.1-26.107**

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la SRL VDV B représentée par Monsieur Benjamin Vanderveken.

Le terrain concerné est situé à 1474 Ways, Grand Route 50 et cadastré division 8, section D n°34H.

Le projet consiste en la **transformation d'un bien**. Elle présente les caractéristiques suivantes : Transformation des bâtiments en vue d'accueillir un logement supplémentaire dans le bâtiment gauche ainsi qu'un commerce avec atelier et garage dans le bâtiment droit. Il n'y a pas de modification structurelle des matériaux et des gabarits.

Le projet prévoit aussi :

- La création de 6 places de stationnement avec la suppression du parterre de la cour intérieure ;
- La pose d'enseignes rétroéclairées relative au commerce.

Le projet est soumis à « annonce de projet » pour le motif suivant : création d'un commerce d'une surface inférieure à 400m² selon l'article R.IV.40-2 du CODT.

**Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, du
16 septembre 2026 au 02 octobre 2026**

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47).

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS, à partir du 11 septembre 2026 jusqu'au 02 octobre 2026**, à l'Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme, les jours ouvrables.

En outre des explications techniques peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service de l'urbanisme, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe. Agent traitant : Guillaume HENIN - 067/79.42.31 – guillaume.henin@genappe.be

A Genappe, le 10 septembre 2026

Le Directeur Général ff,
(sé) P. GEORGERY

Le Bourgmestre,
(sé) G. COURONNE